

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7238982401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7238982401>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 novembre 2020** sur **20 minutes**
Pour le département : **35 - ILLE ET VILAINE**

CABINET CARCREFF
Société d'avocats
19 A, rue de Chatillon CS 26535
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

« SHYRAZ »

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €

Siège social : 05 rue du Perron – 35510 CESSON-SEVIGNE

En cours d'immatriculation au R.C.S de RENNES
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA CHAPELLE DES FOUGERETZ du 25 novembre 2020, il a été constitué une Société par actions simplifiée dénommée « SHYRAZ », au capital de 30 000 € dont le siège social est 05 rue du Perron – 35510 CESSON-SEVIGNE et ayant pour objet la souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou groupements quelconques ; l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ; toutes prestations de services auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales ; l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative, sociale et fiscale et au contrôle des sociétés filiales ; pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S de RENNES, et dont le Président est M. Cédric DE NAYER, demeurant 05 rue du Perron – 35510 CESSON-SEVIGNE. Tout associé peut participer personnellement

aux assemblées ou par mandataire en la personne d'un autre associé ou de son conjoint. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. En cas de pluralité d'associés, toute cession ou transmission d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément préalable par la collectivité des associés. Les transmissions par l'associé unique s'effectuent librement.

Pour Immatriculation au R.C.S de RENNES.

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN
Directeur de Médialex

